



ENQUÊTE PUBLIQUE

du 25 septembre au 27 octobre 2023

Projet photovoltaïque de Vouneuil-sous-Biard

LETTRE D'INFO N°2 · Septembre 2023

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce au savoir-faire de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Marc-Alexandre GUILBARD · Responsable photovoltaïque ·

Eolise travaille sur un **projet de parc photovoltaïque sur la commune de Vouneuil-sous-Biard** depuis 2019, sur le **terrain d'une ancienne carrière de calcaire, à Pouzioux-la-Jarrie** (en direction de Quinçay). De **nombreuses études de terrain** ont confirmé la **pertinence du projet**, dont le développement a été mené en accord avec les élus locaux (mairie de Vouneuil-sous-Biard et Grand Poitiers).

Fin 2022, le projet a été finalisé et déposé auprès des services de la Préfecture de la Vienne, qui instruit le dossier et décidera de son autorisation.

En septembre 2023, l'enquête publique va débiter, pour une durée d'un mois ; elle vous permettra de donner votre avis sur le projet.

HORAIRES DES PERMANENCES



· Mairie de Vouneuil-sous-Biard ·

Lundi 25 septembre,
de 9h à 12h

Mardi 17 octobre,
de 14h à 17h

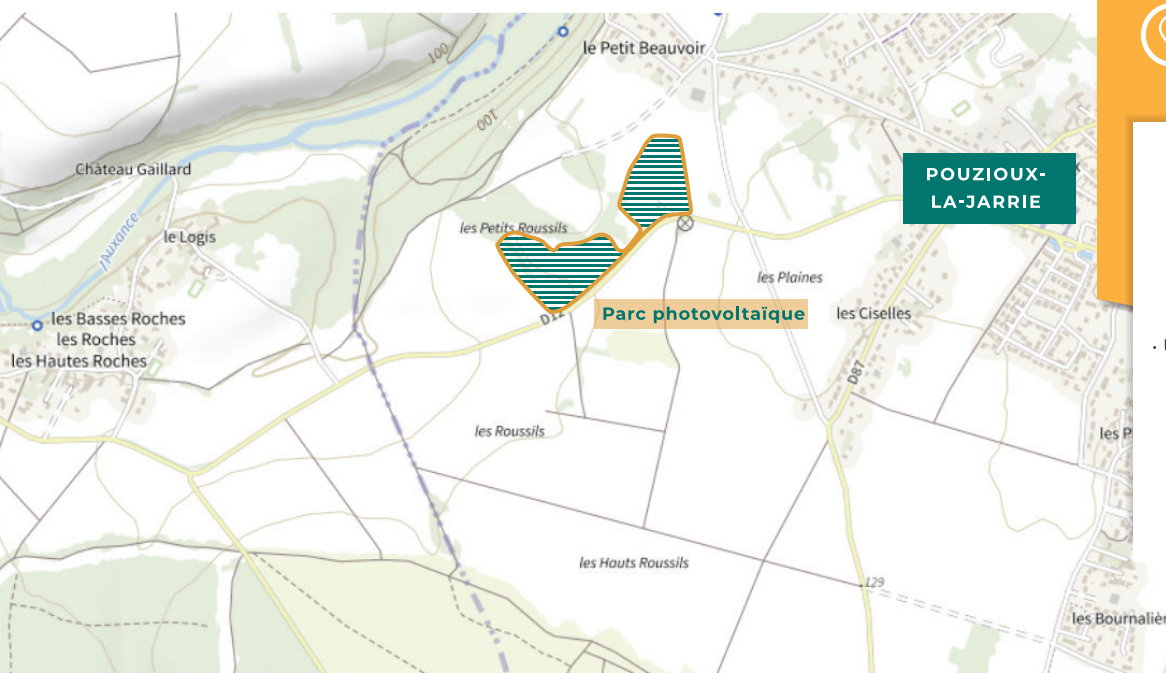
Vendredi 27 octobre,
de 14h à 17h



LES ATOUTS DU PROJET

- Une ancienne carrière de calcaire dont le sol est artificialisé
- Pas de concurrence avec les parcelles cultivables
- Un ensoleillement important et un relief plat
- Une intégration discrète dans le paysage
- Un respect des enjeux environnementaux

Plus d'informations sur www.eolise.fr/projet/vouneuil-sous-biard/



L'ENQUÊTE PUBLIQUE : COMMENT Y PARTICIPER ?



Photo de la zone de projet.

Du **25 septembre au 27 octobre 2023**, les habitants, élus, commerçants, associations, etc. de la commune de Vouneuil-sous-Biard peuvent **consulter l'intégralité des études et participer à l'enquête publique**.

Pour cela, vous pouvez vous rendre **aux permanences du commissaire-enquêteur dans la mairie**. Vous pouvez également **envoyer un courrier au commissaire-enquêteur** (adressé à la mairie de Vouneuil-sous-Biard) ou **envoyer un e-mail sur l'adresse : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr**

Le préfet prendra ensuite une décision sur le projet en fin d'année 2023.



UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

L'installation d'un parc photovoltaïque permet au territoire d'être acteur de la production d'électricité locale.

En effet, **l'ensoleillement de cette zone est important** et le terrain plat permet de tirer pleinement profit des rayons du soleil.

Par ailleurs, la **zone de projet est à l'écart des habitations** et s'intégrera très discrètement dans le paysage.

Enfin, la **zone de projet intégrera un large espace de biodiversité** qui sera pérennisé et valorisé.



LE PROJET PERMET DE DONNER UNE NOUVELLE VIE À UN TERRAIN DÉGRADÉ

Eolise a identifié cette zone de projet car elle a été historiquement **utilisée comme une carrière, pour l'extraction de calcaire**. Depuis, la carrière a été remblayée, mais le **sol est considéré comme "dégradé"**, c'est-à-dire qu'il n'est plus adapté à un usage agricole ou forestier.

Aujourd'hui, la démarche d'Eolise de **développer un projet sur ces "terrains dégradés"** permet de **donner une nouvelle vie à ces zones**, limitant l'artificialisation de nouvelles terres agricoles.



DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI LOCAL

Un parc photovoltaïque sur un territoire est soumis à différents impôts et génère donc des **revenus locaux, qui bénéficient également aux riverains**.

La **fiscalité liée au projet** représentera chaque année environ **20 000 euros pour les collectivités locales**. Ces revenus sont annuels et **dureront 30 ans**.

Sur le territoire, **des emplois seront également pérennisés** et créés dans différents secteurs, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation : BTP, technicien de maintenance, etc.

UNE RÉPONSE AUX CRISES ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE



Les projets photovoltaïques permettent de **produire de l'électricité en émettant très peu de CO₂** (calculé sur toute la vie du parc). Ils contribuent ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique et les événements extrêmes qui en découlent, comme les canicules qui se sont multipliées cet été.

Par ailleurs, dans le contexte de crise énergétique, un **parc solaire assure une production d'électricité locale, renforçant l'indépendance énergétique du territoire**.

Enfin, avec l'envolée des prix, l'électricité produite à un prix compétitif permet de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Marc-Alexandre GUILBARD · Responsable photovoltaïque · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : ma.guilbard@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".